

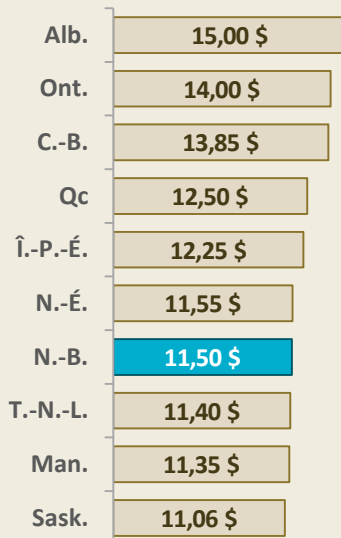
Quel est le salaire minimum au N.-B.?

11,50 \$

salaire minimum
(le 1^{er} juillet 2019)

+ 0,34 \$

comme augmentation
annuelle depuis 2009



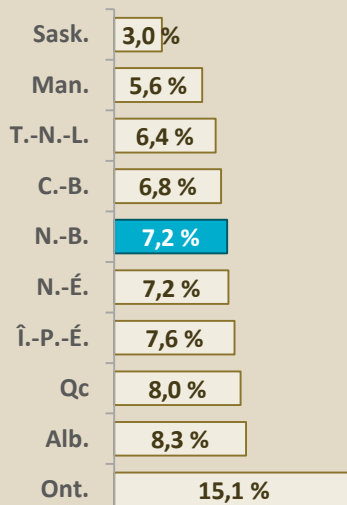
Combien de personnes au Nouveau-Brunswick ont touché le salaire minimum en 2018?

22 500

travailleurs ont touché
le salaire minimum

7 %

travailleurs ont touché
le salaire minimum



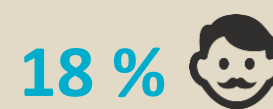
FICHE D'INFORMATION SUR LE SALAIRE MINIMUM AU NOUVEAU-BRUNSWICK 2019

Qui a touché le salaire minimum en 2018?



étaient âgés de 15 à 19 ans

Une baisse par rapport à 45 % en 2009



avaient 55 ans ou plus

Une hausse par rapport à 10 % en 2008



travaillaient dans le secteur de
la vente et des services

Une baisse par rapport à 75 % en 2009



travaillaient à temps plein

Une hausse par rapport à 43 % en 2008



étaient des femmes

Une baisse par rapport à 62 % en 2009



avaient travaillé plus de cinq ans pour
le même employeur

Une hausse par rapport à 14 % en 2009



n'avaient pas de diplôme
d'études secondaires

Une baisse par rapport à 45 % en 2009



avaient suivi des études postsecondaires

Une hausse par rapport à 23 % en 2009

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active
Pour en savoir plus, consultez le rapport complet à l'adresse :
www.emploisnb.ca/tendances/reports-survey

emploisNB.ca